



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

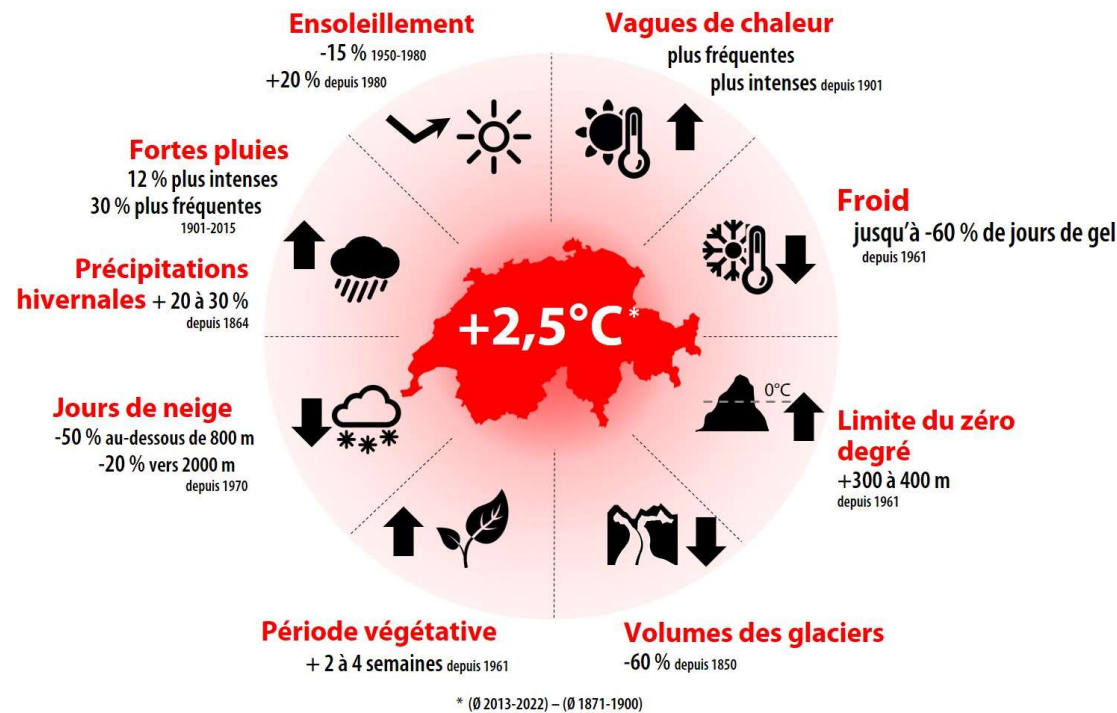
Office fédéral de l'environnement OFEV

# En route vers le zéro net – une tâche commune

Dr Katrin Schneeberger, directrice  
Dr Reto Burkard, chef de la division climat



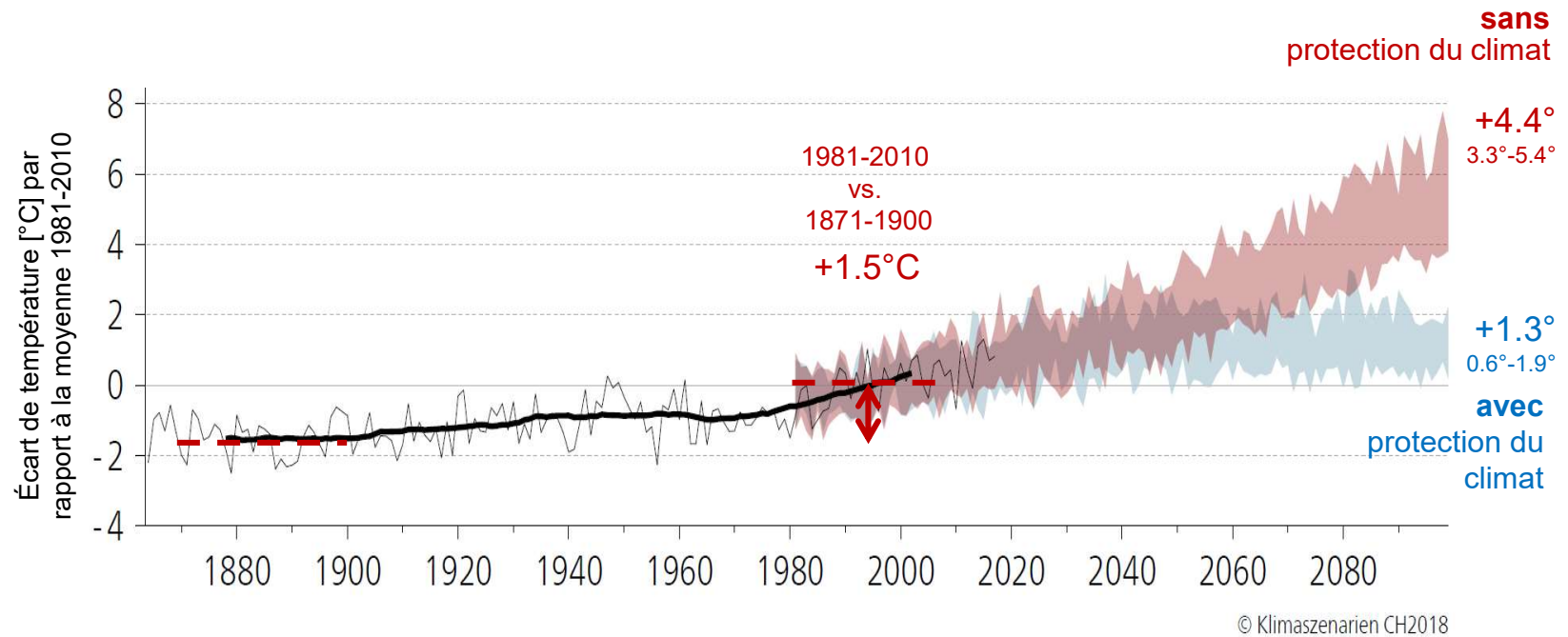
# Le changement climatique en Suisse



Source: MétéoSuisse

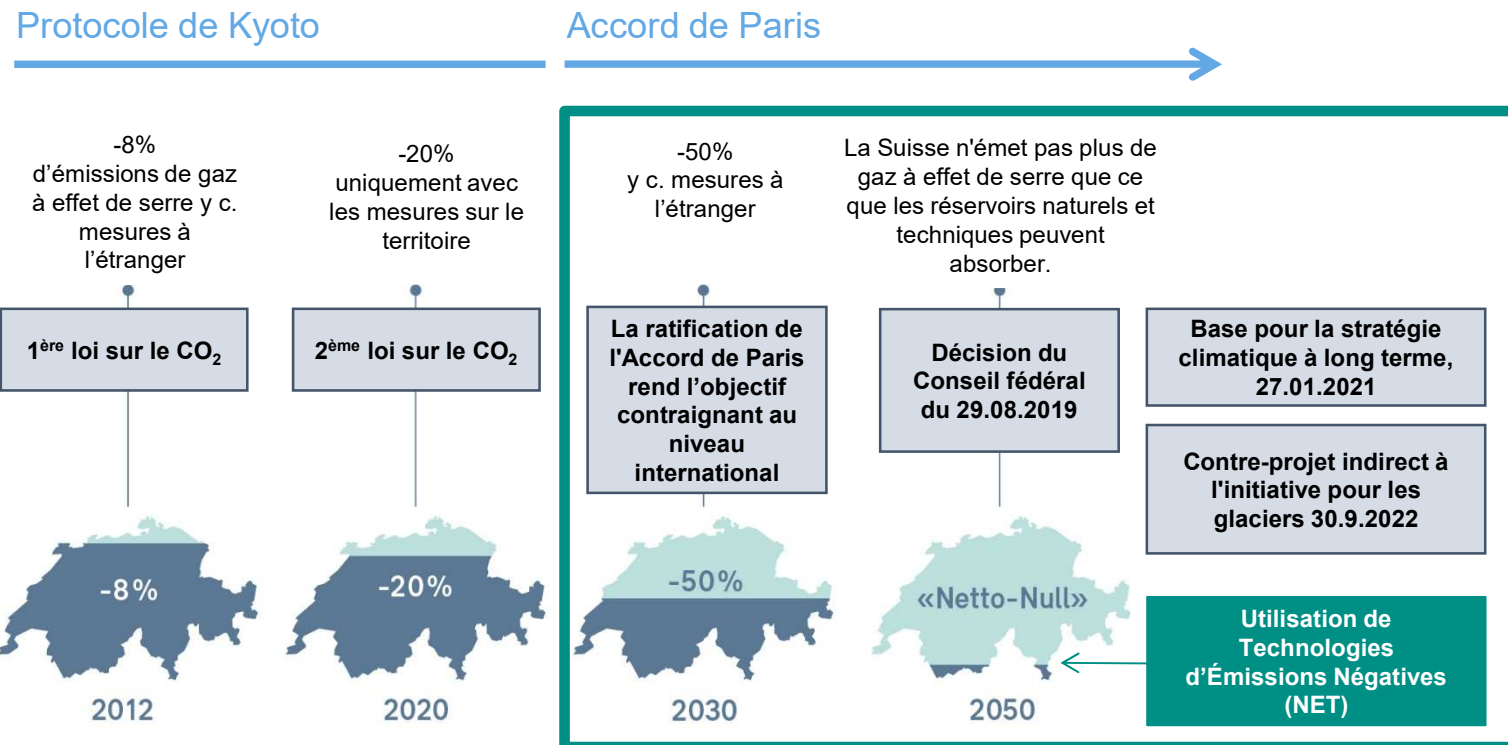


# Le changement climatique en Suisse





# Objectifs de la politique climatique suisse





# Stratégie climatique à long terme du Conseil fédéral

- Des émissions nettes réduites à zéro d'ici 2050 est **réaliste, techniquement réalisable et finançable**
- La Suisse peut **réduire ses émissions de 90%**  
→ Exploitation optimale du potentiel
- Les émissions difficilement évitables doivent être compensées par **l'extraction et le stockage** de CO2  
→ Créer des conditions cadres



Lien: [www.bafu.admin.ch](http://www.bafu.admin.ch) > stratégie climatique 2050



# Loi sur le climat et l'innovation

## Objectifs

- **Zéro émission nette** de gaz à effet de serre d'ici à **2050 (objectif de zéro net)** inscrit pour la première fois dans la loi
  - Réduire autant que possible les émissions de gaz à effet de serre
  - Compenser l'effet des émissions de GES restantes par des émissions négatives
- Bilan d'émissions **net négatif** après 2050
- Toutes les entreprises doivent avoir atteint le **zéro émission nette au plus tard en 2050**
- **Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2050** : objectifs moyens pour les périodes 2031-2040, 2041-2050, objectif intermédiaire pour 2040 (moins 75% par rapport à 1990) et valeurs indicatives pour les secteurs, selon l'EP2050+.
- **Trafic aérien international** également pris en compte



# Loi sur le climat et l'innovation

## Promotion des nouvelles technologies

- La Confédération garantit aux entreprises, jusqu'en 2030, des aides financières pour l'utilisation de technologies et de processus novateurs servant à la mise en œuvre des feuilles de route visées à l'art. 5, al. 2, ou de certaines des mesures (**1,2 milliard de francs au total**).
- Les détails seront réglés par voie d'ordonnance. Exemple de **technologies donnant droit à des subventions** : captage du CO<sub>2</sub>, infrastructure pour le transport du CO<sub>2</sub>, pompes à chaleur haute température.
- La Confédération peut en outre **couvrir les risques** liés aux investissements dans les infrastructures publiques.



# La politique climatique ...

... est aussi une politique d'infrastructure



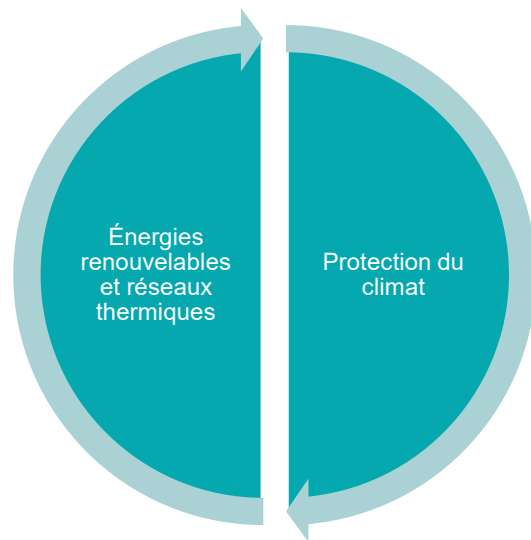
Photo: suisseénergie





# La politique climatique ...

... va de pair avec la **politique énergétique**



Le développement des énergies renouvelables et des réseaux thermiques est **une condition de base** pour atteindre les objectifs de protection du climat

Et des objectifs climatiques ambitieux sont **des moteurs** pour le développement des énergies renouvelables et des réseaux thermiques



## InfraWatt – un acteur clé

- **Un rôle essentiel** dans la décarbonisation de la Suisse
- **Les usines de valorisation thermique des déchets (UVTD) et les réseaux thermiques** en particulier jouent un rôle décisif
- **Une prise de position** avec les trois niveaux de contribution
- **L'extraction et le stockage du CO<sub>2</sub>**, un élément nécessaire
- InfraWatt et les entreprises affiliées peuvent apporter **une contribution importante aux objectifs de la loi sur le climat et l'innovation.**



# Conclusions

- La Suisse est **particulièrement touchée** par le changement climatique.
- Le net zéro **n'a pas d'alternative** et **est atteignable**.
- **La loi sur le climat et l'innovation** englobe les trois objectifs de **l'accord de Paris** et constitue un virage important vers **le zéro émission nette** d'ici 2050 en Suisse.
- **La votation** du 18 juin 2023 **revêt une importance majeure** non seulement pour la politique climatique, mais aussi pour la protection de l'environnement et la politique énergétique.
- La politique climatique est aussi **une politique d'infrastructure**. Et va de pair avec **la politique énergétique**.
- InfraWatt : **un acteur clé** non seulement pour l'approvisionnement, mais aussi dans la décarbonisation



## Dans le sens d'une affirmation

- **La votation du 18 juin sur la loi sur le climat et l'innovation est une étape clé** pour la politique climatique et énergétique.
- Le **OUI d'InfraWatt** est cohérent et mérite d'être salué.
- InfraWatt et ses membres sont **des voix importantes**.



# Merci beaucoup pour votre attention !

Informations sur la votation : [www.bafu.admin.ch/loi-climat](http://www.bafu.admin.ch/loi-climat)